



Vol. 1, No. 7, December 4, 2008

### Update on negotiations

The AJC continues to be actively involved in representing the interests of our membership in responding to the Government's attempt to improperly interfere in the collective bargaining process.

Monday December 1<sup>st</sup>, the AJC met with Treasury Board, to respond to the employer's so-called "final offer" of economic increases 2.5% for 2006-2007, 2.3% in 2007-2008, and 1.5% in each of the next three years.

The AJC told Treasury Board that their final offer was insulting to our members, and unresponsive to the significant and unwarranted disparity between federal lawyer salaries and those of our provincial and private sector counterparts.

The AJC told them we were not prepared to be bullied into a settlement that neither meets the needs and expectations of our members, nor of ensuring high quality legal advice and services to the people and Government of Canada.

The AJC told them that while we recognized the economic situation that we all find ourselves in, there remains a pressing need to rectify the inadequacy of our salaries.

Obviously, the political situation is very fluid. When we first initially agreed to meet with Treasury Board, we were facing the threat of imminent legislation imposing fixed salary increases, and perhaps even preventing arbitration over any and all terms and conditions of employment. Some bargaining agents have already responded to this threat by agreeing to the imposed salary amounts for most of their members.

The AJC was not prepared to rush to an agreement in such uncertain political and economic times. Since the economic statement, we have been fully cognizant of the uncertainty and fluidity of the political situation, and its impact on collective bargaining. And, of course, the political situation continues to evolve. While we still face the threat of legislation, at least there is now a reasonable possibility that whichever party or parties forms the government, the constitutional right to free collective bargaining and arbitration will not be removed.

The AJC is determined to prudently but forcefully advance our members' interests. We are continuing to explore all avenues and to take every opportunity to build and strengthen our relationships with key decision-makers in order to achieve the best possible outcome for our members. These steps include continuing our discussions with Treasury Board while proceeding full steam ahead with arbitration.

What is critical at this juncture is for the membership to keep its focus on Treasury Board and the Government, which remain the real obstacles to our membership obtaining needed salary increases, whether through legislative interference in the arbitration process or through intransigence at the bargaining table. We remain prepared to enter into a fair and reasonable settlement, but equally determined to proceed to arbitration if the employer does not change its tune.

The employer requested an adjournment of the hearing scheduled for the week of December 15, 2008 for dealing with the employer's jurisdictional objections to AJC's collective agreement proposals. AJC took the position that no adjournment should be granted, and that the arbitration process should move forward without delay. The PSLRB ruled that it would deny the employer's request for an adjournment, and that the matter will proceed as scheduled.

Vol. 1, No. 7, 4 décembre 2008

### Le point sur la négociation

L'AJJ continue d'être active pour représenter vos intérêts notamment en répondant à la tentative du Gouvernement d'interférer de façon non appropriée dans le processus de négociation collective.

Ainsi, lundi le 1<sup>er</sup> décembre, l'AJJ a rencontré le Conseil du Trésor afin de répondre à ladite «offre finale» prévoyant des augmentations économiques de 2,5 % pour l'année 2006-2007, de 2,3 % pour 2007-2008 et de 1,5 % pour les trois années suivantes.

Nous avons dit au Conseil du Trésor que son offre finale était insultante pour nos membres et ne répondait pas à la disparité salariale des juristes du fédéral. Cette disparité est d'autant plus injustifiable qu'elle est significative en comparaison avec la situation de nos collègues du provincial et de la pratique privée.

Nous les avons informés ne pas être disposés à régler à tout prix surtout si ce règlement ne rencontre pas les besoins et les attentes de nos membres, ni non plus d'assurer des services et des avis de haute qualité au peuple canadien et au gouvernement canadien.

Par ailleurs, nous avons ajouté que même si nous comprenons la situation économique dans laquelle le pays se trouve, il n'en demeure pas moins qu'il y a un besoin pressant de corriger la situation inéquitable de nos salaires.

De toute évidence, la situation politique est très volatile. Il est important de mentionner que lorsque nous avons accepté initialement de rencontrer le Conseil du Trésor, nous faisons face à la menace du dépôt imminent d'une législation nous imposant des augmentations salariales fixes, et tout probablement empêchant l'arbitrage quant à tous ou à la majorité de nos termes et conditions d'emploi. D'autres syndicats ont déjà répondu à cette menace en acceptant pour la plupart de leurs membres les augmentations salariales imposées.

Nous ne sommes pas disposés à accepter à la hâte une entente en ces temps si incertains au niveau économique et politique. Depuis la mise à jour économique du ministre Flaherty, nous avons toujours été parfaitement conscients de l'incertitude ambiante et de la volatilité de la situation politique et de ses conséquences sur le processus de négociation collective. La situation politique continue à évoluer. Même si nous continuons à faire face à la menace du dépôt de cette législation, au moins maintenant, il y a une possibilité raisonnable que peu importe le ou les partis politiques qui prendra le pouvoir, il appert que le droit à la négociation collective reconnu dans la constitution canadienne ne sera ni aboli, ni suspendu.

Nous sommes déterminés à continuer de faire avancer prudemment, mais avec vigueur, vos intérêts. Nous continuons à explorer toutes les avenues possibles et à exploiter toutes les occasions de construire et solidifier nos relations avec les décideurs clés afin d'obtenir le meilleur résultat pour nos membres. Les étapes à venir sont de poursuivre les discussions avec le Conseil du Trésor tout en continuant d'avancer le plus rapidement possible dans le processus d'arbitrage.

Il est très important pour nos membres de maintenir la pression sur le Conseil du Trésor et le gouvernement, qui demeurent deux obstacles réels nous empêchant d'obtenir les augmentations salariales que nous méritons, soit en bloquant le processus arbitral par voie législative ou encore par leur intransigence à la table de

The AJC will, of course, continue to keep the membership informed as the situation unfolds.

négociation. Nous sommes toujours prêts à négocier un règlement juste et équitable et nous sommes également prêts à procéder à l'arbitrage si l'employeur ne change pas de position.

L'employeur a demandé une remise de l'audition sur ses objections préliminaires quant à certaines propositions de l'AJJ contenues dans son projet de convention collective. L'audition était prévue débiter durant la semaine du 15 décembre 2008. L'AJJ a décidé de ne pas accorder de remise arguant que le processus arbitral doit avancer sans délai. La CRTFP a décidé de rejeter la demande de remise de l'employeur et l'audition aura donc lieu tel que prévu.

Vous pouvez être assurés que nous continuerons de vous tenir informés de tous les développements qui pourraient survenir.